

ASSEMBLEE
GENERALE

Jeudi 12 octobre 1950, à 15 heures

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Lake Success, New-York

SOMMAIRE

Page

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951: a) prévisions de dépenses arrêtées par le Secrétaire général (A/1267); c) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1312 et Corr.1 et Add.1), examen en première lecture (*suite*) 61

Président: Le maharajah Jam Saheb de NAWANAGAR, (Inde).

Prévisions de dépenses pour l'exercice financier 1951: a) prévisions de dépenses arrêtées par le Secrétaire général (A/1267); c) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/1312 et Corr.1 et Add.1), examen en première lecture (*suite*)

[Point 39*]

TITRE III, CHAPITRE 13. — DÉPARTEMENT DE
L'INFORMATION (*suite*)

1. M. ELLIOTT (Canada) s'associe aux déclarations faites à la séance précédente par les représentants de l'Australie, du Danemark et des Pays-Bas, et reconnaît qu'il conviendrait de procéder à une enquête sur la valeur des services rendus par le Département de l'information. Un groupe d'étude devrait être créé l'an prochain, qui serait chargé de vérifier les résultats et le coût des informations fournies par le Département.

2. Ce n'est pas tant de l'argent dépensé pour la diffusion des informations que s'inquiète le Gouvernement canadien, mais de la valeur que l'on en retire. Les rapports que le groupe d'étude envisagé aurait à examiner devraient être soumis non seulement par des experts en matière d'information, mais aussi par des fonctionnaires des gouvernements. En comparant ces rapports, le groupe d'étude serait en mesure d'évaluer les services rendus par le Département de l'information. M. Elliott pense qu'une telle enquête pourrait bien faire ressortir que l'on distribue beaucoup d'imprimés sans grande valeur qui vont dormir dans les cartons de leurs destinataires.

3. Le délégation du Canada appuie les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en ce qui concerne le Département de l'information, mais elle propose que le Secrétaire général soumette en 1951 à la Cinquième Com-

mission un rapport sur la question de savoir s'il convient vraiment que les dépenses d'information représentent un pourcentage si élevé du montant total du budget.

4. M. MACHADO (Brésil) tient à souligner que si les grandes Puissances, qui ont des services d'information très développés, peuvent se dispenser des services d'information de l'Organisation des Nations Unies, il est des pays plus petits qui doivent compter dans une large mesure sur ces services. M. Machado suggère donc que l'argent que l'on dépense actuellement à envoyer du matériel d'information aux pays d'un développement plus avancé soit affecté à l'envoi de ce matériel à des pays plus petits ou moins développés. Le Brésil verrait, par exemple, avec plaisir une amélioration des services du Centre d'information des Nations Unies au Brésil, ainsi que des services rendus directement par le Département de l'information.

5. M. KAHANY (Israël) déclare que son pays apprécie beaucoup les services du Département de l'information; aussi votera-t-il en faveur des recommandations formulées par le Comité consultatif et acceptées par le Secrétaire général.

6. Comme le représentant de la Norvège l'a souligné, les besoins des divers Etats Membres varient dans une proportion considérable en ce qui concerne les services d'information de l'Organisation des Nations Unies. Les pays les plus importants et d'un développement avancé n'ont guère besoin de ces services, tandis que les petits pays, ou ceux dont le développement est moins avancé, souffrent du fait que les fonds mis à la disposition du Département de l'information ne sont pas utilisés en vue de leur fournir des services d'information. C'est pourquoi M. Kahany soutient la proposition tendant à créer un petit groupe chargé de passer en revue le budget du Département de l'information. M. Kahany pense que les constatations faites par ce groupe d'étude auraient pour résultat de réduire les crédits prévus pour les services d'information dans certains pays, et

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

augmenter ceux destinés à des régions où les services fournis sont insuffisants.

7. M. COHEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information) déclare que, comme les membres de la Cinquième Commission le savent, les prévisions de dépenses du Département de l'information relatives aux postes permanents pour l'exercice financier 1951 ont été ramenées par le Comité consultatif à 2.726.000 dollars; le Secrétaire général a accepté ce chiffre. L'augmentation par rapport au budget approuvé pour 1951 n'est que de 16.690 dollars; autrement dit, l'accroissement de 68.000 dollars pour les traitements, dû aux augmentations régulières et à l'application du nouveau barème des traitements, a été en grande partie absorbé dans le budget.

8. En ce qui concerne la réduction de 78.000 dollars recommandée par le Comité consultatif et acceptée par le Secrétaire général, cette réduction sera effectuée sur l'ensemble du Département, mais le Département s'efforcera de suivre les suggestions du Comité consultatif et de réaliser cette économie sur les dépenses prévues pour la Division de radiodiffusion et la Division du cinématographe et de l'information visuelle. Les prévisions présentées pour ces deux divisions ont pourtant été établies en fonction de leur activité actuelle et les crédits demandés sont exactement les mêmes que ceux autorisés pour 1950. Une réduction des crédits disponibles pour les services de radiodiffusion entraînera donc une diminution dans les émissions faites dans les langues non officielles et dans le reportage des débats des organes de l'Organisation des Nations Unies.

9. A propos des observations formulées par certains représentants en ce qui concerne le pourcentage du budget de l'information par rapport au budget total du Secrétariat (A/1265, page 34) M. Cohen fait remarquer que ce n'est qu'après établissement des divers pourcentages par le Bureau financier que le Secrétaire général a accepté les réductions considérables des dépenses prévues pour les services de l'information. réductions d'un montant approximatif de 150.000 dollars. M. Cohen estime d'ailleurs que l'on n'a pas tenu suffisamment compte de l'augmentation des recettes provenant de la vente des publications et des films édités par le Département, recettes qui s'élèvent à 100.000 dollars environ. Le pourcentage des dépenses du Département de l'information par rapport à l'ensemble du budget de l'Organisation marque donc une diminution, et cette diminution va en s'accroissant.

10. En ce qui concerne la proposition du représentant de l'URSS, M. Cohen fait remarquer qu'aucun nouveau poste n'a été demandé dans l'état définitif des prévisions de dépenses soumises à la Commission. Le nombre des postes reste de 302, chiffre autorisé par la Cinquième Commission pour l'année 1950. Le Comité consultatif a, toutefois, reconnu le besoin, pendant certaines périodes de plus grande production, d'un personnel de secrétaires ou de commis plus nombreux et, au paragraphe 134 de son rapport (A/1312), le Comité a proposé d'augmenter de 12.000 dollars les crédits demandés au titre du personnel temporaire. Toute nouvelle réduction d'effectif diminuerait l'efficacité des services d'information et imposerait peut-être la suppression de certains d'entre eux.

11. Pour ce qui est de la proposition tendant à réduire les services de radiodiffusion, M. Cohen fait ressortir qu'un nombre de plus en plus grand de stations de radiodiffusion sont désireuses de consacrer plus de temps aux émissions relatives aux activités de l'Organisation des Nations Unies; cet intérêt constitue pour le Département un grand stimulant. Quarante-trois pays relaient maintenant régulièrement les programmes de l'Organisation. Le Département met d'autre part gratuitement à la disposition des correspondants accrédités de la radio ses postes d'émission. La durée des émissions quotidiennes en langue arabe a été portée de quinze à trente minutes et on espère pouvoir conserver à ces programmes la même ampleur. Trois bulletins d'information en langue arabe sont publiés chaque semaine par le Centre d'information du Caire; un certain nombre d'affiches et de brochures ont également été publiées en langue arabe.

12. Au sujet des observations formulées par certains représentants en ce qui concerne le retard apporté à l'envoi des communiqués de presse, M. Cohen fait remarquer que ces communiqués sont destinés en principe à la presse, mais que les délégations peuvent les obtenir immédiatement en s'adressant directement au guichet de la presse. M. Cohen est persuadé que le Département chargé de l'envoi des documents aux délégations s'empressera de remédier à tous délais apportés à leur remise.

13. Le Département de l'information fera tous ses efforts pour augmenter le chiffre des recettes provenant des ventes. Il convient toutefois de ne pas oublier qu'un grand nombre des documents d'information publiés par le Département ne sont pas destinés avant tout à la vente, mais doivent servir à combler des lacunes importantes dans la connaissance qu'a le public des activités de l'Organisation des Nations Unies.

14. Rappelant la déclaration du représentant de la Norvège à la séance précédente, M. Cohen fait remarquer qu'au printemps de 1950, la Norvège a été représentée au sein d'un groupe consultatif d'experts, constitué par des usagers des documents d'information fournis par l'Organisation des Nations Unies. Ce groupe d'experts a insisté pour que des documents plus nombreux et de plus grande valeur soient fournis par les services d'information de l'Organisation. Cela prouve que la Norvège a besoin d'un tel matériel d'information et le Département regrette de n'avoir pas été en mesure de satisfaire à toutes les demandes.

15. Un Comité consultatif d'experts en matière d'information s'est réuni à Lake Success en 1948 afin d'étudier l'activité du Département de l'information et son programme. Ses recommandations ont été soumises à la troisième session de la Cinquième Commission (A/C.5/223, annexe I¹). Les recommandations du Comité consultatif d'experts, ainsi que les rapports des comités consultatifs régionaux qui se sont réunis dans diverses parties du monde au printemps dernier seront certainement d'un grand prix pour tout groupe d'experts que la Cinquième Commission nommerait en vue

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Troisième session. Première partie, Cinquième Commission. Annexes.

d'étudier le programme du Département de l'information.

16. M. GANEM (France) dit que sa délégation appuiera les recommandations formulées par le Comité consultatif et acceptées par le Secrétaire général.

17. Après le transfert au siège permanent, transfert maintenant imminent, les services du Département de l'information seront peut-être mis davantage à contribution, car il est possible qu'un plus grand nombre de journalistes et d'autres personnes assistent aux séances des organes de l'Organisation des Nations Unies.

18. La délégation française approuve la proposition tendant à faire effectuer en 1951 une enquête sur l'activité du Département de l'information.

19. En ce qui concerne la proposition de la délégation de l'URSS, le représentant de la France déclare qu'il approuve la réduction proposée pour les prévisions de la Division du cinématographe et de l'information visuelle; il estime en effet que depuis les événements de Corée, les agences photographiques et les sociétés de films s'intéressent davantage à l'activité de l'Organisation des Nations Unies.

20. M. HAMBRO (Norvège) dit avoir écouté avec une grande attention la déclaration du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information.

21. Rappelant la déclaration qu'il a faite lors de la séance précédente, M. Hambro fait observer que son pays veut recevoir des informations au sujet des activités de l'Organisation des Nations Unies, mais qu'il préfère les recevoir de ses propres attachés de presse et de ses représentants à Lake Success.

22. Le représentant de la Norvège partage l'opinion exprimée par les représentants du Brésil et d'Israël et demande au Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information de commenter les suggestions qu'ont faites les représentants du Canada et des Pays-Bas.

23. M. COHEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information) déclare que le Secrétaire général et le Département de l'information sont extrêmement désireux de voir des experts de réputation internationale se livrer à une nouvelle enquête. Mais les dépenses qu'entraînerait pareille enquête ne figurent pas dans les prévisions budgétaires.

24. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) a été heureux d'entendre les déclarations faites au sein de la Commission: elles constituent en effet les seules directives permettant de guider les travaux du Comité consultatif. Il constate avec satisfaction que la majorité des représentants ne proposent pas d'autres réductions que celles recommandées par le Comité consultatif. Toutefois, quelques orateurs ont critiqué ces recommandations et ont proposé des réductions de crédits plus importantes. M. Aghnidès rappelle à ce sujet que, en 1948, l'Assemblée générale a rejeté une proposition de la délégation des Pays-Bas² visant à limiter le

total des dépenses afférentes à l'information (dépenses directes et dépenses indirectes) au moins élevé des montants ci-après: 5 millions de dollars ou 10 pour 100 du budget total de l'Organisation.

25. M. Aghnidès constate avec satisfaction que, à la veille du transfert au siège permanent, la Cinquième Commission a apparemment décidé d'adopter, à ce sujet, une nouvelle attitude.

26. En ce qui concerne le comité qu'on a proposé d'établir pour examiner la politique générale en matière d'information, le Président du Comité consultatif déclare que, si l'Assemblée générale décide de créer un comité de ce genre, il y aurait un intérêt fondamental à choisir un organe complètement indépendant.

27. Rappelant les remarques du représentant de l'Arabie saoudite, qui avait trouvé excessive la réduction de 63.000 dollars recommandée par le Comité consultatif pour les prévisions budgétaires des services de radiodiffusion, M. Aghnidès fait observer qu'il s'agit d'une réduction globale, qui s'applique aux services de radiodiffusion, aux fournitures et services photographiques et aux fournitures et services cinématographiques.

28. M. ROCHTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande la division du vote sur les cinq points de la rubrique i, relative aux postes permanents, de la proposition de l'URSS. A son avis, il serait plus pratique de commencer à réduire le budget du Département dès 1951 plutôt que de ne commencer qu'en 1952, comme l'a suggéré le représentant de l'Australie. On devrait surtout chercher non à réduire les activités du Département, mais à les rationaliser et à éliminer les postes inutiles.

29. Le PRESIDENT met aux voix la proposition de l'URSS.

i) *Postes permanents.* — Par 28 voix contre 10, avec 10 abstentions, la réduction proposée de 7.000 dollars (deux postes permanents) pour les prévisions budgétaires de la Section des ventes et de la distribution, est rejetée.

Par 26 voix contre 7, avec 13 abstentions, la réduction de 8.000 dollars (deux postes permanents) proposée pour les prévisions budgétaires du Bureau de la presse et des publications, est rejetée.

Par 29 voix contre 7, avec 12 abstentions, la réduction de 42.000 dollars (cinq postes permanents) proposée pour les prévisions budgétaires de la Division de radiodiffusion, est rejetée.

Par 18 voix contre 16, avec 17 abstentions, la réduction de 39.000 dollars (six postes permanents) proposée pour les prévisions budgétaires de la Division du cinématographe et de l'information visuelle, est adoptée en première lecture.

Par 27 voix contre 6, avec 16 abstentions, la réduction de 26.000 dollars (cinq postes permanents) proposée pour les prévisions budgétaires de la division des services spéciaux, est rejetée.

ii) *Consultants.* — Par 26 voix contre 7, avec 18 abstentions, la réduction de 4.000 dollars proposée par l'URSS, est rejetée.

² Ibid., Troisième session, Première partie, Cinquième Commission, 130ème à 134ème séances.

iii) *Personnel temporaire.* — *Par 29 voix contre 7, avec 18 abstentions, la réduction de 24.000 dollars proposée par l'URSS, est rejetée.*

30. Après une brève discussion quant au chiffre exact sur lequel la Commission devra se prononcer, le **PRESIDENT** met aux voix, ensemble, la proposition de l'URSS tendant à réduire de 39.000 dollars les prévisions de dépenses arrêtées par le Secrétaire général, soit 2.804.000 dollars, et la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire ces prévisions de 78.000 dollars.

Par 32 voix contre 13, avec 6 abstentions, les prévisions de dépenses pour le chapitre 13 sont adoptées en première lecture au chiffre de 2.687.000 dollars.

31. **M. MACHADO** (Brésil) fait observer que la confusion qu'a éprouvée la Commission quant au montant exact de la réduction adoptée provient du fait que la Commission n'a pas suivi sa procédure normale, qui consiste à considérer tous les amendements comme s'appliquant aux chiffres recommandés par le Comité consultatif.

32. **M. CHENG** (Chine) déclare qu'il s'est abstenu au cours du vote sur les diverses parties de la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques car, le Secrétaire général et le Comité consultatif s'étant mis d'accord sur le chiffre proposé par le Comité consultatif, il lui a semblé peu probable que la Cinquième Commission puisse faire une meilleure évaluation des besoins du Département. Au cours du vote final, il s'est opposé à la réduction, car la façon dont ce chiffre a été calculé lui semble sujette à caution.

33. Le **PRESIDENT** reconnaît avec le représentant du Brésil que, à l'avenir, la Commission devrait s'en tenir à sa procédure normale.

TITRE V, CHAPITRE 21. — CENTRES D'INFORMATION

34. Le **PRESIDENT** attire l'attention des membres de la Commission sur les paragraphes 238 à 244 du rapport du Comité consultatif (A/1312). Il fait observer que le Secrétaire général a accepté les recommandations du Comité consultatif.

35. **M. ROCHTCHINE** (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de réduire de 92.000 dollars le montant des prévisions présentées par le Secrétaire général.

36. Le représentant de l'URSS rappelle que, lors de la deuxième session de l'Assemblée générale, la Cinquième Commission, après un examen approfondi de la question, avait décidé^a de diviser en trois catégories les centres d'information fonctionnant dans les différents pays: ces centres devaient comprendre six, quatre et deux fonctionnaires respectivement. On constate, dans les prévisions budgétaires actuellement soumises à l'examen de la Commission, que les Centres de Buenos-Aires, de Londres, de Mexico, de Moscou, de Paris et de Washington n'ont pas respecté ce principe; c'est pourquoi, conformément à la décision dont il vient

de parler, le représentant de l'URSS propose de supprimer au total onze postes.

37. Le Centre de Londres comprend également un bureau de voyage, mais il semblerait suffisant d'affecter six personnes au Centre d'information et deux personnes au bureau de voyage; ces deux derniers fonctionnaires pourraient faire appel, en cas de besoin, au personnel du Centre d'information. En ce qui concerne les Centres de Buenos-Aires, de Mexico et de Moscou, la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques propose de supprimer un poste dans chacun de ces Centres; il propose de supprimer trois postes du Centre de Paris. Le Centre de Washington se trouve dans une situation un peu différente, car le siège de l'Organisation des Nations Unies se trouve à proximité et ce Centre peut donc disposer de tous les services du Département de l'information. D'ailleurs les services d'information des Etats-Unis sont eux-mêmes suffisamment développés. Deux postes suffiraient donc pour Washington.

38. La délégation de l'URSS a proposé de réduire de 5.000, 10.000 et 5.000 dollars respectivement les crédits afférents au personnel temporaire, au personnel employé de façon intermittente et aux fournitures pour la reproduction des documents, réductions qui ne ramènent pas ces crédits à un niveau inférieur à celui de 1950.

39. Le représentant de l'URSS estime également inutiles la plupart des dépenses afférentes à l'envoi, par télégramme, de nouvelles et de commentaires aux centres d'information; il propose donc de réduire de 5.000 dollars le montant des crédits afférents aux services postaux et aux communications et de réduire de 5.000 dollars le montant des crédits destinés aux fournitures et services divers.

40. Le représentant de l'URSS demande le vote par division sur la proposition qu'il a présentée et, en réponse à une question posée par le **PRESIDENT**, il déclare que sa délégation n'a pas disposé du temps nécessaire pour fonder ses propositions sur les chiffres établis par le Comité consultatif.

41. **M. DICKEY** (Canada) demande que, pour plus de clarté, la proposition de l'Union soviétique soit présentée à la Commission sous la forme d'un tableau permettant de la comparer aux recommandations du Comité consultatif et aux prévisions présentées par le Secrétaire général.

42. Le **PRESIDENT** constate que les membres de la Commission semblent d'une façon générale approuver la suggestion du représentant du Canada. La mise à exécution de cette suggestion exigera cependant un certain temps et le **Président** propose qu'en attendant la Commission procède à l'examen du chapitre 8.

Il en est ainsi décidé.

TITRE III, CHAPITRE 8. — SECRETARIAT DU COMITÉ D'ÉTAT-MAJOR

43. **M. FOURIE** (Union Sud-Africaine) déclare que sa délégation n'estime pas encore que le personnel de ce secrétariat soit pleinement occupé. Il cite le paragraphe 91 du rapport du Comité consultatif (A/1312)

^a *Ibid.*, Deuxième session, Cinquième Commission, 71ème séance.

dans lequel on donne l'assurance que, dans la mesure où les travaux du Comité d'état-major le permettraient, le personnel de ce Secrétariat serait en tout temps à la disposition des autres départements. Le représentant de l'Union Sud-Africaine demande que le Comité consultatif accorde à cette question une attention toute spéciale.

44. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) s'engage à transmettre cette demande au Comité consultatif. Il explique en outre qu'il est difficile d'assimiler complètement ce Secrétariat aux autres départements en raison de l'importance extrême que le Comité d'état-major attache aux questions de sécurité. Le déménagement à Manhattan permettra peut-être d'accroître les efforts en ce sens. M. Aghnidès estime que les services linguistiques du Comité d'état-major pourraient contribuer à éliminer l'arriéré de traduction de la Division des services linguistiques.

45. M. BRENNAN (Australie) rappelle que, l'année précédente, sa délégation a suggéré que le Département des affaires du Conseil de sécurité assure le Secrétariat du Comité d'état-major⁴. On avait à l'époque objecté que l'un des articles du règlement intérieur provisoire du Comité d'état-major semblait interdire une telle disposition. Le représentant de l'Australie n'interprète pas de la même manière l'article en question et il demande quelle est l'opinion du Secrétaire principal du Comité d'état-major sur ce point ainsi que sur les dispositions du paragraphe 153 du rapport du Comité consultatif.

46. Le commandant ALLEN (Secrétariat du Comité d'état-major) répond que, au cas où le personnel actuel du Secrétariat serait réduit en nombre au point de ne pouvoir assurer efficacement le Secrétariat du Comité d'état-major, ce Comité pourrait, à son avis, faire appel aux services d'autres départements. Mais tel n'est pas encore le cas.

47. En ce qui concerne l'arriéré de traduction, le Comité d'état-major a, avec loyauté, assumé sa tâche; on pourrait, au besoin, fournir des statistiques à cet

⁴ Ibid., Quatrième session, Cinquième Commission, 197ème séance (par. 55 à 60), 199ème séance (par. 28 à 44), 232ème séance (par. 37 à 64).

égard. Le Secrétariat du Comité d'état-major est, comme toujours, disposé à faire de son mieux dans ce domaine, dans toute la mesure du possible.

48. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à approuver l'ouverture des crédits demandés pour le chapitre 8, soit 129.600 dollars.

Par 40 voix contre zéro, avec une abstention, cette recommandation est adoptée en première lecture.

49. M. FOURIE (Union Sud-Africaine) propose que l'an prochain un rapport soit soumis à la Commission sur la mesure dans laquelle les services du Secrétariat du Comité d'état-major ont été mis à la disposition des autres départements.

Il en est ainsi décidé.

CHAPITRE 14. — DÉPARTEMENT JURIDIQUE

50. Le PRESIDENT attire l'attention des membres de la Commission sur les paragraphes 139 à 146 du rapport du Comité consultatif (A/1312). Il fait observer que le Secrétaire général a accepté les recommandations du Comité consultatif.

51. M. KERNO (Secrétaire général adjoint chargé du Département juridique), se référant à une question posée par le représentant de l'Australie, déclare qu'il a déjà été décidé que le Département juridique assumerait les tâches énumérées au paragraphe 106 du rapport du Comité consultatif sans faire appel à du personnel supplémentaire. En ce qui concerne la suggestion contenue au paragraphe 116 du rapport du Comité consultatif, on n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante mais on poursuit des efforts dans ce sens.

52. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à réduire de 1.800 dollars le total des prévisions budgétaires et à fixer à 430.000 dollars le montant des crédits afférents au chapitre 14.

A l'unanimité, cette recommandation est adoptée en première lecture.

La séance est levée à 17 h. 10.